



URSI Resolution passed at the Montreal GASS, August 2017

U.3. Membership dues

The URSI Council,

Considering,

- 1.that the previous Council's decision specifies that Member dues shall be adjusted for inflation each year;
- 2.that annual inflation in many Member Committees has been in the range of 1% to 3% over the past triennium;

resolves

that URSI shall increase the membership dues by 1% per annum.

Cotisations des membres

Le Conseil de l'URSI,

considérant,

- 1.que la précédente décision du Conseil précise que les cotisations des membres doivent être réévaluées chaque année en fonction de l'inflation ;
- 2.l'inflation annuelle, pour une majorité de pays membres a été de l'ordre de 1% à 3% au cours de la dernière période triennale;

décide

que l'URSI augmente les cotisations de l'ordre de 1% par an.